

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures du club : du lundi au vend. de 7h à 22h, le samedi et dimanche de 9h à 19h (clients majeurs) – du lundi au vend. de 9h jusqu'à 20h30, le samedi de 10h jusqu'à 15h et le dimanche de 10h jusqu'à 12h (clients mineurs), et après avoir consulté le règlement intérieur du club affiché à l'accueil, l'abonné déclare souscrire à un abonnement, nominatif avec le club OASIS GYM l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations proposées par le club : cours collectifs de fitness (planning disponible à l'affichage ou en ligne sur le site internet du club), installations de musculation, cardio training, cross training, et sauna. Nos conditions générales de

ventes, le règlement intérieur et notre politique de confidentialité (RGPD) sont disponibles à l'affichage et sur www.oasisgym.fr. En cas de modification exceptionnelle concernant les horaires d'ouverture ou en cas d'une susceptible modification des plannings de cours, lors des congés ou en cas d'absence du personnel, les informations seront affichées au club ou sur le site internet 1 semaine à l'avance. Les présentes conditions générales de vente sont en vigueur à compter du 20 mars 2023 et sont valables pour tout nouvel abonnement souscrit à compter de cette date.

ARTICLE 2. FORMULES D'ABONNEMENT – FRAIS D'ADHESION

Avant toute inscription au club, il est possible de tester gratuitement sur 1 semaine, jusqu'à 4 cours collectifs ou de pratiquer une séance au prix de 10€ pour la musculation – cardio training – cross training. Cette séance payée pourra être déduite des frais d'adhésion pour tout abonnement souscrit sur le mois en cours. Les formules d'abonnement proposées par le club sont :

***1 séance** 10€, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / ***1 semaine** 20€ + 10€ (carte de membre), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / ***10 séances** 100€ + 10€ (carte de membre), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces

***1 mois** 49,90€ ou **2 mois** 99,80€ en formule standard / ***1 mois** 43,90€ ou **2 mois** 87,80€ en formule étudiant/couple (par pers.)/cezam, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces.

*Formule « **Sans Engagement avec un minimum de 3 mois d'abonnement jusqu'à résiliation du contrat** » à 39,90€ par mois pour une formule standard ou 33,90€ par mois pour une formule étudiant/couple (par pers.)/cezam, 1^{ère} mensualité payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement mensuel (fournir un RIB).

Les frais d'adhésion pour une formule Standard sont à 59€, pour une formule étudiant/couple/cezam sont à 39€. Les frais d'adhésion sont payables pour tout nouvel abonnement au club ou lors d'un réabonnement (si arrêt égal ou supérieur à 12 mois).

La carte du club est nominative et ne peut en aucun cas être prêtée. En cas de perte de carte ou de carte détériorée, elle sera refacturée 5€. Si pour quelque raison que ce soit, nous ne parvenons pas à effectuer un prélèvement, le paiement devra se faire directement à l'accueil du club sur le mois en cours. Si l'obligation de paiement n'est pas respectée, et que le club a de nouveau un rejet de prélèvement, la carte de membre sera bloquée jusqu'au paiement des mensualités dues. Si aucune régularisation n'est effectuée, l'abonnement sera automatiquement résilié. Lors de la réinscription, la personne devra s'acquitter à nouveau des frais d'adhésion même si l'ancien abonnement a été souscrit avant les 12 mois requis initialement.

ARTICLE 3. OPTIONS ET ENTRAÎNEMENT PERSONNEL

En complément de l'abonnement, le club OASIS GYM propose à la vente des programmes d'entraînements de niveau débutant à 24€ (inclus 2 bilans inbody + explication de prog.), niveau intermédiaire à 39€ (inclus 2 bilans inbody + explication de prog.), niveau avancé à 75€ (inclus 2 bilans inbody). Les séances d'explication pour le programme avancé ne sont pas incluses. L'abonné devra acheter des séances de coaching à l'unité à 60€ ou 10 séances de coaching à 550€ pour la maîtrise des techniques d'entraînement et pour l'explication du programme avancé en salle. Les programmes peuvent s'acheter au moment de l'inscription ou à tout moment durant la durée du contrat. Le club propose également du coaching individuel à 60€ l'unité ou 550€ le pack de 10 séances pour les adhérents ou non-adhérents. Inclus dans tout abonnement, une séance sur RDV avec un coach pour la présentation et la bonne utilisation du matériel.

ARTICLE 4. RESILIAISON OU SUSPENSION – FORMULE SANS ENGAGEMENT (AVEC UN MINIMUM DE 3 MOIS D'ABONNEMENT JUSQU'À RESILIAISON)

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation, un préavis de 30 jours au minimum sera demandé soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou par mail dans la page « contact » du site internet du club www.oasisgym.fr. L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un justificatif. Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

A l'initiative du club OASIS GYM : L'abonnement sera résilié par le club pour les motifs suivants : - en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement, - en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement en attendant la régularisation, mais que deux défauts de paiement, consécutifs ou non, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat d'abonnement. En cas d'incidents de paiement (1 ou 2 incidents), l'adhérent sera redevable des paiements rejetés et devra s'acquitter de sa dette directement à l'accueil du club. En cas de vol, agression physique ou verbale, menaces envers le personnel d'Oasis Gym ou des autres Membres, discrimination, non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, dégradation volontaire des installations du Club, consommation ou circulation de produits illicites, l'abonnement sera résilié.

ARTICLE 5. ASSURANCES, RISQUES

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. L'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club. Nous rappelons que la manipulation des poids et haltères doit se faire avec vigilance pour éviter toutes dégradations ou accidents. La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Toute personne novice, débutante ou mineure est tenue de prendre un rendez-vous avec un des coachs du club à la première séance pour l'explication du fonctionnement des installations mises à disposition. Ce 1^{er} rendez-vous pour une initiation est gratuite et inclus dans les formules d'abonnement proposées par le club. Il est possible d'avoir recours à un coach personnel soit lors de l'achat d'un programme niveau débutant, intermédiaire, ou avancé ou dans le cadre de séances de coaching individuel. En cas de doutes sur votre condition physique, il est recommandé de demander l'avis d'un médecin avant toute pratique en salle. La présentation d'un certificat médical d'aptitude est obligatoire lors de l'inscription. Des casiers individuels à fermeture traditionnelle (cadenas) sont mis à disposition dans le vestiaire homme et le vestiaire femme. Le cadenas de sécurité étant et restant propriété de l'adhérent. L'adhérent prendra soin de ranger ses affaires dans un des casiers et de le fermer avec son cadenas pour la sécurité de ses objets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club. Oasis Gym ne sera responsable d'aucun dommage, perte ou vol d'effets personnels, sauf pour une cause imputable à Oasis Gym. L'accès au club, en dehors des heures de permanence est possible à partir de 2 personnes pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – DROIT A L'IMAGE

Pour l'exécution du contrat, nous collectons et disposons de certaines données à caractère personnel. Oasis Gym traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le traitement informatique du dossier de l'abonné dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné doit s'adresser au service clientèle du club ou adresser un mail à dpo.oasisgym@gmail.com. Notre politique de confidentialité (RGPD) est disponible sur www.oasisgym.fr

Bien que le club ne procède à aucun démarchage téléphonique, vous avez le droit de vous enregistrer sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique appelée Bloctel. Vous pouvez vous enregistrer à la liste d'opposition sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Worldline - Service Bloctel CS 61311, 41013 BLOIS Cedex.

L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

ARTICLE 7. VIDEO SURVEILLANCE – ALARME – APPELS D'URGENCE

Le club dispose d'un système de vidéo surveillance pour préserver la sécurité des personnes et des biens ; d'un système alarme et d'extinction automatique des lumières qui se déclenchent automatiquement après chaque fermeture le soir à 22h et le week-end à 19h. Les adhérents sont priés de regagner les vestiaires 15 min avant les heures de fermeture pour éviter tout déclenchement du système d'alarme. Un téléphone rouge est disponible au niveau de la porte d'entrée du club, uniquement pour les cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture d'accueil (touche 1 : responsable – touche 2 : pompiers – touche 3 : police).

ARTICLE 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du club est disponible sur le site internet www.oasisgym.fr, et peut également être consulté à l'accueil du club. L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes.

ARTICLE 16. LOI APPLICABLE – RECLAMATION - LITIGES

Pour toutes réclamations ou litiges, merci de nous contacter par mail à oasisgyminfo@gmail.com. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

Date :
Signature de l'abonné, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Date :
Signature du club précédée de la mention « Lu et approuvé » :